UNIL | Université de Lausanne
Décanat théologie et sciences des religions
bâtiment Anthropole
CH-1015 Dorigny Lausanne

MARCHE A SUIVRE

FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT

Le formulaire de remboursement que nous vous remettons est à **remplir, dater et signer**.

Vous pouvez mentionner la **monnaie d'origine**.

Nous vous remercions d'avance de nous retourner l'original et d'y joindre les **justificatifs originaux** (billets d'avion, billets de train, e-tickets, boarding pass, etc.) que vous voudrez bien coller sur une feuille.

Nous vous remercions d'avance de votre diligence.

IMPORTANT: **Mise en garde concernant le remboursement des frais de transport.**

Veuillez bien noter les consignes pour la réservation des transports, détaillées dans la Directive 0.8 de la Direction sur les voyages professionnelles.

1. Pour toutes les destinations accessibles en une journée de train (environ 10h) depuis la gare de départ, le train doit être choisi. Cette règle est notamment valable pour toutes les destinations figurant sur cette liste. Si les contraintes liées aux horaires le nécessitent, une nuit d'hôtel supplémentaire est remboursée à l'aller et/ou au retour. Une dérogation à cette règle peut être accordée par le Décanat pour une des raisons indiquées dans la Directive 08, art. 25.
2. Les trajets en train sont remboursés au tarif de la 2ème classe. Sont réservés les déplacements des membres de jury de thèses ou des commissions de présentation en train de plus de 5 heures pour lesquels la 1ère classe peut aussi être remboursée;
3. Les frais de transport en avion font l'objet d'un remboursement au tarif de la classe économique pour autant qu'ils remplissent l'une des conditions suivantes :
   - les trajets en transports en commun depuis le lieu de travail ou de domicile dépassent 10 heures ;
   - une dérogation a été accordée par le Décanat pour l'une des raisons indiquées dans la Directive 08, art. 25.

   En application première du principe de la durabilité, les vols directs doivent être privilégiés à moins que ceux-ci coûtent sensiblement plus chers (> 50%).

Version 2023_09

Tél.+41 21 692 27 28 | katja.schwab-weis@unil.ch | unil.ch/ftsr

UNIL | Université de Lausanne
Faculté de théologie et de sciences des religions
bâtiment Anthropole
CH-1015 Lausanne

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

BENEFICIAIRE

Nom et prénom :

Adresse exacte :

Fonction :

Banque : IBAN :

BIC ou SWIFT (pour les comptes hors Suisse) :

Routing Number (pour les comptes USA) :

MOTIF

FRAIS EFFECTIFS (Veuillez renseigner la date et les détails par dépense)

DATE	DETAILS	MONTANTS (préciser la devise)
TRANSPORT		
REPAS		
HEBERGEMENT		
AUTRES FRAIS		

TOTAL à rembourser

2601010 __	FTSR,	
Fonds: 2600_ _ _ _ _ _	N°ordre int.: _ _ _ _ _ _	N° compte: _ _ _ _ _ _ _ _
Monnaie:	Montant:	
Date: __/__/__	Signature(s) autorisée(s):	

Annexe : pièces justificatives (originaux)

Signature du bénéficiaire :

Date :